

FACULTÉ DE LANGUES ET DE TRADUCTION (FdLT)

HISTORIQUE

La Faculté des langues (FdL) a été créée en 2012, avec une institution rattachée : l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth (ETIB) et le Centre de recherches et d'études arabes (CREA). Elle est née de la transformation au rang de Faculté, de l'Institut de langues et de traduction (ILT), fondé en 1980, avec ses trois institutions rattachées (ETIB, CREA et Centre d'étude des langues vivantes-CEL). En 2016, le Centre des langues vivantes (CLV) remplace le CEL et est rattaché à la FdL. En 2018, la Faculté des langues accueille dans son intitulé la traduction et devient la Faculté de langues et de traduction (FdLT). En 2019, le Centre d'études et de recherche en traductologie, en terminologie arabe et en langues – CERTTAL (anciennement Centre d'études et de recherche en traductologie et en terminologie arabe CERTTA) se rattache à la FdLT, après avoir été longtemps rattaché à l'ETIB.

Fondé en 1945, le Centre de recherches et d'études arabes (CREA) est reconnu comme une référence pour l'enseignement de l'arabe langue étrangère. Il assure à la fois l'enseignement de l'arabe standard moderne et du dialecte libanais, la formation de formateurs, la production de ressources pédagogiques et le développement de recherches appliquées en didactique. En 2023, le CREA lance le Diplôme arabe langue étrangère (DALE), une certification alignée sur les standards européens (CECRL), affirmant ainsi son engagement envers les défis linguistiques et culturels du monde arabe contemporain.

Plus de quarante ans d'expérience nourris d'un va-et-vient entre pratique et théorie et alimentés par une créativité toujours plus débordante rendent la FdLT apte à assumer jusqu'au bout les tâches d'enseignement, de formation continue et de recherche qui lui incombent. La FdLT se veut avant tout l'incarnation d'une façon originale et innovatrice de vivre, d'apprendre et d'enseigner les langues et la traduction/l'interprétation, grâce à ses programmes de licence, de master à options diversifiées et de doctorat, ainsi que ses nombreux cours de langues (allemand, anglais, arabe, arménien, coréen, espagnol, français, grec, italien, russe et turc). Le Centre académique japonais (CAJAP), fondé en 2008, intègre en 2022 la FdLT, ajoutant ainsi le japonais aux langues déjà enseignées.

MISSION

Pour le CLV :

- Élaborer et organiser des tests d'aptitude en français et en anglais pour les candidats à l'USJ et les étudiants.
- Enseigner les langues vivantes aux étudiants de l'USJ et aux étudiants hors USJ.
- Appuyer la politique de l'USJ quant au perfectionnement linguistique en français et à la promotion de l'anglais à l'Université.
- Élaborer des matériels pédagogiques pour l'enseignement du français et de l'anglais.
- Assurer la formation d'enseignants et de formateurs dans le domaine de l'enseignement/apprentissage des langues.
- Contribuer à l'avancement de la science dans les domaines de la recherche en enseignement des langues.

Pour le CREA :

- Élaborer et organiser des tests de niveau et de certification en langue arabe (Diplôme arabe langue étrangère – DALE ; Diplôme arabe langue spécialisée - DALS), destinés aux étudiants de l'USJ, ou à tout candidat souhaitant évaluer son niveau d'arabe.
- Assurer l'enseignement de l'arabe standard moderne et du dialecte libanais, auprès des étudiants de l'USJ, des étudiants en mobilité, ainsi que des apprenants non arabophones.
- Soutenir la politique linguistique de l'USJ en promouvant activement l'arabe dans ses dimensions linguistique et culturelle.
- Concevoir et produire des ressources pédagogiques innovantes, adaptées à l'enseignement et à l'apprentissage de l'arabe langue étrangère.
- Organiser des formations initiales et continues pour enseignants et formateurs en arabe langue étrangère, en lien avec les approches didactiques contemporaines.
- Mener des recherches appliquées et fondamentales en didactique de l'arabe et contribuer aux réflexions scientifiques sur l'enseignement/apprentissage de cette langue à l'échelle nationale, régionale et internationale.

DIRECTION

Doyen de la Faculté de langues et de traduction (FdLT)

Gina ABOU FADEL SAAD

Directrice du Centre des langues vivantes (CLV)

Diana ABI ABOUD ISSA

Directrice du Centre de recherche et d'études arabes

Carole NEHMÉ

Directeur du Service des tests d'aptitude

Naji ABI ZEID DAOU

Directrice du Centre d'études et de recherche en traductologie, en terminologie arabe et en langues (CERTTAL)

May HOBEIKA (EL) HADDAD

Coordinatrice de la Section de français - CLV

Nada KFOURY KHOURY

Coordinatrice de la Section d'anglais - CLV

Rosine ZGHEIB

Coordinatrice de la Section des langues étrangères - CLV

Pagona Athina MAKRI SAAB

ADMINISTRATION

Coordinatrice administrative : Liliane KHAIRALLAH TABET

Chargeée de gestion administrative – Section d'anglais : Gladys YOUAKIM ABI RACHED

Assistante de direction – Service des tests d'aptitude : Carole AOUN CHACAR

Secrétaire – Section des langues étrangères et CREA : Aziza TAHHAN YOUSSEF

CORPS PROFESSORAL

Professeurs

Gina ABOU FADEL SAAD, May HOBEIKA (EL) HADDAD, Nada KFOURI KHOURY, Nadine RIACHI HADDAD

Professeurs associés

Rana HAKIM BEKDACHE

Maîtres de conférences

Diana ABI ABOUD ISSA, Ghada HACHEM, Pierre NAJM, Claude WEHBÉ CHALHOUB, Rosine ZGHEIB

Chargeés d'enseignement

Shaké MAJARIAN, Carole NEHMÉ

Chargeés de cours

Antoine ABDOU, Haybat ABDUL SAMAD, Dolly ABI AAD, Nour ABOU CHALA, Miriam ABOU DIB, Eliane ABOU SAMRA, Hiba (EL) ACHKAR (EL) KHOURY, Joëlle AHMARANI, Sabine ALAMEH, Mustapha ASSAAD, Maher AWAD, Ilisa AWWAD, Myrna CHOUEIRY, Christelle-Sophie AZIZ, Pascale BAROUD, Daad BOU ASSAF, Myriam BOU DIB AKIKI, Amal BOU SLEIMAN, Loubna CHAMSEDDINE, Carla CHAMOUN, Carole CHIDIAC, Giselle CHIDIAC (EL) MAROUN, Leila (EI) DADA, Hala DEBS, Fadwa DIB, Adham DIMASHKI, Imane DERNAIKA KAMALI, Léa ELIAS, Joëlle FADDOUL, Lana FARRAN, Maya FAYAD, Jessie FAYÇAL, Josette FÉGHALI, Ada GENNAOUI, Rita GHARIB, Michèle HABBAKI, Rania HACHEM SAAD, Georges HADDAD, Aline HAGE ZOGHBI, Alida HAJJ NEHMÉ, Amal HAKIM BAALBAKI, Loutfi HAMADI, Rita HANNA DAHER, Daoud HARB, Hiba HAYEK, Rita HLEIHEL, Léna HOBEIKA, Sarah HODEIB, Sami-Joe ISSA, Ghada ITANI, Sandra JARJOURA, Liliâne KARAM, Suzanne KHAIRALLAH MOUBARAK, Souad KHALAF, Samia KHALIFÉ BOU AKL, Miguelle KHATTAR, Dayoung KIM, Maissa KOLEILAT, Léna KOUYOUNJIAN, Alberto LOPEZ, Pablo LOPEZ DOCON, Athina MAKRI SAAB, Marie MAKSOUD, Sabine MEHANNA, Eiko MINAMI, Nada MOUAWAD, Carine MOUGHAYAR, Jawad MOUSSA, Charbel OUBA, Vanda RAMIA, Rita ROUSSELLE, Rim SANJAR, Samir SAYEGH, Thérèse SHAABAN, Mirna SHOUERI MHANNA, Khalil SMIDI, Hamsa SOLH, Bianca TAHTOUSH, Zeliha TASPAZAR, Giulia YAGHI, Marina YERMILOVA SARIEDDINE, Bernadette YOUAKIM, Vanessa YOUSSEF, Nada ZAYYAT MAKKI, Farah ZIADEH

Enseignants invités

Claire TARDIEU-GARNIER, Joseph VITTA

Enseignants ayant un autre titre à l'USJ

Valérie ZGHEIB

DIPLÔMES

Doctorat en langues

DÉBOUCHÉS

Les diplômés de la FdLT peuvent enseigner dans les établissements scolaires et universitaires et intégrer des centres de recherche en didactique des langues.

FRAIS DE SCOLARITÉ

UE de langues (CLV) : 183 \$ /crédit

UE Langues (CLV hors cursus intensif) : 100 \$/crédit

UE d'arabe (CREA) : 100 \$ / crédit

Doctorat en langues : 76 dollars américains frais et 2 865 000 livres libanaises (pour le 1^{er} semestre), soit 108 en contre-valeur dollars américains frais (taux du dollar = 89 500 LL).

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Faculté de langues et de traduction comprend deux Centres et un Service :

- le Centre des langues vivantes (CLV), qui dispense des unités d'enseignement (UE) de français, des UE d'anglais et des UE optionnelles dans diverses langues
- le Centre de recherches et d'études arabes (CREA), qui dispense des UE d'arabe standard moderne, des UE de dialecte libanais et des UE optionnelles de langue arabe
- Le Service des tests qui fait passer aux candidats les tests de langues.

Article 6b. Bis Conditions d'une maîtrise suffisante de la langue française

UE de mise à niveau en langue française

L'UE de mise à niveau en langue française destinée aux étudiants de niveau B inscrits à l'USJ est de 4 crédits pour 60 heures d'enseignement en présentiel.

Elle peut être dispensée selon deux formules :

- En extensif : 3 heures par jour, 2 jours par semaine ou encore 5 heures par jour, 1 jour par semaine (sur un semestre)
- En intensif : 5 heures par jour, 5 jours par semaine (sur 12 jours)

Des sessions d'initiation pour débutants ou de mise à niveau en langue française, pour les candidats classés au Test d'aptitude en langue française (TALF) en « C » ou en « D », sont assurées par le CLV.

Article 6c. Bis Conditions d'une maîtrise suffisante de la langue arabe

En partenariat avec l'Institut des lettres orientales (ILO), le CREA dispense une UE de 2 crédits intitulée Langue et culture arabes. Faisant partie de la Formation générale USJ, cette UE est obligatoire pour les étudiants en licence. Elle vise à offrir aux étudiants une introduction à la langue et à la culture arabes, en se concentrant sur des domaines spécifiques tels que les médias, les arts, le roman, le théâtre ou le cinéma, parmi lesquels ils pourront faire leur choix. Les étudiants ont ainsi l'occasion de développer leurs compétences linguistiques en arabe tout en explorant les aspects culturels liés au domaine choisi. L'accent est mis sur l'acquisition de compétences de communication pratiques et la compréhension de la culture arabe, tant contemporaine que traditionnelle.

Article 6d. Bis Conditions d'une maîtrise suffisante de la langue anglaise pour les programmes francophones

English Placement Test (TALA)

Tout étudiant inscrit en 1^{re} année à l'USJ est tenu de passer un English Placement Test ou Test d'aptitude en langue anglaise (TALA) qui déterminera son niveau d'anglais. Les étudiants ayant présenté ce test sont alors classés en cinq catégories :

- E = Lower Intermediate
- D = Intermediate
- C = Upper Intermediate
- B = Advanced
- A = ESP (English for Specific Purposes)

L'inscription de l'étudiant au TALA se fait par l'institution d'origine. L'étudiant a le droit de représenter le TALA tant qu'il n'est pas inscrit aux UE de mise à niveau ; l'inscription dans ce cas se fait à titre individuel. Un délai de 28 jours entre deux tests doit être respecté. C'est le meilleur résultat obtenu qui sera pris en considération pour l'inscription aux UE d'anglais.

Les résultats du TALA sont disponibles sur le site de l'Université et peuvent être consultés par les candidats et/ou leurs institutions d'origine. Ils ne font l'objet d'aucun certificat ni d'aucune attestation de réussite.

1- Dispenses du TALA

Est dispensé du TALA tout étudiant ayant présenté, deux ans préalablement à son inscription à l'USJ tout au plus, le TOEFL ou l'IELTS, et ayant obtenu au TOEFL un score équivalent à 80 et plus (*internet-based*) ou à 548 et plus (*paper-based*) ou un score de 6,5 et plus à l'IELTS. Il suivra alors l'UE d'anglais correspondant au niveau obtenu dans ces tests, selon le tableau suivant :

Notes IELTS	Notes TOEFL	Niveau TALA
9 - 7,5	120 - 102	A
7 - 6,5	101 - 79	B
6 - 5,5	-78 46	C
5	45 - 35	D
4,5 - 0	34 - 0	E

2- Validité du TALA

Les résultats du TALA ont une durée de validité variable :

- le classement en catégories A et B demeure valide pendant dix ans
- le classement en catégories C, D et E n'est valide que pour trois ans.

Article 6e. Bis Conditions d'une maîtrise suffisante de la langue anglaise pour les programmes anglophones

English Placement Test (TALA) :

Pour les **programmes francophones**, comme indiqué dans l'article 6d. Bis, les étudiants présentent le TALA **après leur inscription**. Cependant pour les **programmes anglophones**, les candidats doivent présenter, **avant leur inscription à l'Université**, le TALA qui déterminera leur niveau d'anglais. Ils peuvent le présenter autant de fois qu'ils le souhaitent, en respectant toutefois un délai de 28 jours entre deux tests. Dans ce cas, le meilleur résultat sera retenu.

Les résultats du TALA sont disponibles sur le site de l'Université et peuvent être consultés par les candidats, leurs établissements scolaires et les institutions de l'Université où ils désirent s'inscrire. Ils ne font l'objet d'aucun certificat ni d'aucune attestation de réussite.

UE de mise à niveau et de perfectionnement en langue anglaise

Les UE de mise à niveau et de perfectionnement en langue anglaise sont dispensées dans les différentes institutions de l'USJ durant l'année académique, entre les 2 semestres ou en été, à la demande des institutions. Seul le niveau A permet l'acquisition de crédits (4 crédits pour 35 heures d'enseignement en présentiel) ; les autres niveaux d'anglais (70 heures d'enseignement en présentiel par niveau) ne permettent pas l'acquisition de crédits.

Article 6f. UE de langues

1- UE optionnelles de langues étrangères

La FdLT assure des UE en allemand, anglais, arabe, arménien, coréen, espagnol, français, grec, italien, japonais, russe et turc adressées aux étudiants de l'USJ et/ou au grand public, désirant les suivre en tant qu'UE optionnelles. Elles sont dispensées pendant l'année académique ou pendant l'été, en session extensive ou intensive. Toutes les UE de langues étrangères sont assurées au sein du CLV, à l'exception des UE d'arabe qui relèvent du CREA.

2- UE de perfectionnement ou d'expression-communication en langue française

Le CLV assure des UE de perfectionnement ou d'expression-communication en langue française pendant l'année académique pour répondre aux sollicitations qui lui sont adressées par les différentes institutions de l'USJ ou par le grand public.

Ces UE visent à doter les apprenants d'une maîtrise linguistique à l'oral et/ou à l'écrit et à leur inculquer un savoir-faire méthodologique qui développe l'esprit critique.

Ces UE permettent d'acquérir entre 2 crédits (30 heures d'enseignement en présentiel) et 4 crédits (60 heures d'enseignement en présentiel) par semestre, selon les besoins.

3- UE d'arabe

Le CREA dispense des cours d'arabe standard moderne (ASM) et de dialecte libanais (DL). Le programme est échelonné sur 6 niveaux, alignés sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) :

- A1 (1 et 2) : Découverte
- A2 (1 et 2) : Intermédiaire
- B1 (1 et 2) : Seuil
- B2 (1 et 2) : Avancé
- C1 (1 et 2) : Autonome
- C2 (1 et 2) : Maîtrise

À chaque niveau est attribué un total de 70 heures d'enseignement, ce qui correspond à 6 crédits.

4- Ponctualité

La ponctualité à tous les cours de langues est exigée. En cas de retard de plus de 15 minutes, l'étudiant est admis en classe, cependant une absence qui équivaut à 1 heure sera comptabilisée conformément à l'article 8(c) du Règlement intérieur des études de l'USJ, « pour passer l'examen final d'une UE, en première et en deuxième session, l'étudiant doit avoir assisté à 70% au moins des cours présentiels. »

5- Dispense

- a) Pour les étudiants de l'USJ, toute dispense accordée à un étudiant par son Doyen, son Directeur ou son Chef de département doit être envoyée pour information au Directeur du CLV ou au Directeur du CREA, selon le cas, avec copie conforme au Doyen de la Faculté de langues et de traduction (FdLT). Il en va de même pour toute autorisation concernant une absence prolongée.
- b) Pour les étudiants du grand public, toute demande de dérogation concernant une UE de langue à la Faculté de langues et de traduction doit faire l'objet d'une lettre écrite au Directeur du CLV ou au Directeur du CREA, selon le cas, avec copie conforme au Doyen de la FdLT. La décision est alors prise par le Conseil du CLV ou celui du CREA, après examen du dossier. Il en va de même pour toute autorisation concernant une absence prolongée, le Conseil pouvant aller jusqu'à demander à l'étudiant de reprendre les UE ultérieurement.

6- Inscriptions des étudiants de l'USJ aux UE optionnelles

L'étudiant s'inscrit aux UE optionnelles dispensées par la FdLT dans son institution d'origine, selon le code, le groupe et l'horaire de la matière mis en ligne par la FdLT.

7- Droits de scolarité

Les droits de scolarité des UE non optionnelles destinées au grand public sont réglés aux dates fixées par le Rectorat. Tout semestre commencé est dû en entier.

8- Contrôle des connaissances

- a) Pour les UE optionnelles de langues destinées aux étudiants de l'USJ et les UE destinées au grand public, ainsi que pour le niveau A d'anglais, le contrôle des connaissances est réglementé comme suit :
 - 35 points /100 pour les TPC
 - 5 points/100 pour l'assiduité et la participation
 - 20 points /100 pour le partiel
 - 40 points /100 pour l'examen final

Le passage d'un niveau à l'autre se fait après avoir obtenu une note supérieure ou égale à 50/100.

Pour réussir le niveau A d'anglais, l'étudiant doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 50/100. Tout étudiant inscrit à l'USJ est tenu de réussir le niveau A d'anglais afin d'obtenir son diplôme.

Remarques

- Les étudiants des UE d'anglais, des UE optionnelles en langues ou de l'UE « Langue et culture arabes » qui n'ont pas réussi l'UE ont le droit de se présenter à une deuxième session. La FdLT prévient l'institution d'origine de la date et du lieu de l'examen et l'institution se chargera de communiquer l'information à ses étudiants. En cas de deuxième session, l'institution envoie à la FdLT les listes des étudiants qui présenteront l'examen.
- La note finale de la deuxième session est calculée à partir de la note de l'examen de deuxième session et de la note du TPC, du partiel et de l'assiduité et de la participation obtenue durant le semestre. Dans ce calcul, la note du TPC, du partiel et de l'assiduité et de la participation a le même poids qu'elle avait dans le calcul de la note finale de l'UE.
- Pour les étudiants inscrits hors cursus, le CLV les avertit directement de la date et du lieu de l'examen.
- Pour les étudiants en mobilité et ceux inscrits hors cursus, le CREA les avertit directement de la date et du lieu de l'examen.

a) Pour les UE de mise à niveau en français :

- Condition de passage en C

Les étudiants de niveau D, ayant suivi une UE de 60 heures, présentent au CLV un test. Ceux qui obtiennent 50/100 ou plus au test sont admis en C.

- Condition de passage en B

Les étudiants de niveau C, ayant suivi une UE de 60 heures, présentent au CLV un test. Ceux qui obtiennent 50/100 ou plus au test sont admis en B.

- Condition de passage en A

Les étudiants de niveau B, ayant suivi une UE de 60 heures, présentent un Test d'aptitude (TALF) du ressort du Service des tests de la FdLT. Ceux qui obtiennent 50/100 ou plus au test sont admis en A. Ceux qui ne réussissent pas peuvent représenter le TALF en deuxième session.

Les candidats qui suivent des UE de mise à niveau en français au CLV ne peuvent en aucun cas s'inscrire ni se présenter au Test d'aptitude avant la fin de leur mise à niveau.

9- Résultat

- a) Pour les étudiants de l'USJ, le résultat est validé et envoyé à l'institution d'origine qui le communique à ses étudiants.
- b) Pour les étudiants du grand public, le résultat est validé par la FdLT qui le communique à ses étudiants.
- c) Pour les étudiants en mobilité, le CREA communique les notes des examens au Service des relations internationales
- d) La réussite aux UE pour grand public n'est pas sanctionnée d'un diplôme, ni d'un certificat ; à la demande de l'étudiant, une attestation peut lui être délivrée.

Article 26. Bis. Calendrier des examens

Thèse de doctorat :

Les dispositions relatives aux thèses de doctorat de la FdLT obéissent à celles de l'École doctorale - Sciences de l'homme et de la société.